



**SOCIETE IVOIRIENNE DE MEDECINE
DU TRAVAIL**

**TDR
III^e CONGRES SCIENTIFIQUE**

**7-9 FEVRIER 2024
ABIDJAN**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'agriculture et les mines sont deux secteurs d'activités clés, dont l'évolution est étroitement liée à celle de l'humanité.

Leur principal rôle est d'une part, de nourrir la planète et d'autre part, de fournir la matière première et l'énergie nécessaires à la production de biens. Historiquement, depuis l'ère de la cueillette, grâce à l'introduction de la machine, puis des pesticides et des OGM en raison des progrès génétiques, l'activité agro-industrielle couvre les besoins alimentaires de la population mondiale. Ce secteur d'activité occupait plus d'un milliard de personnes et représentait en 2009, 35 % des emplois dans le monde (OIT, 2011). En Côte d'Ivoire, l'agro-industrie assurait en 2016, 62,02% des recettes d'exportation et 22,40% du PIB (Direction générale de l'économie, 2016).

Dans le même sens, l'industrie extractive minière est également en plein essor dans différents pays d'Afrique. Ce secteur enregistrait pour la Côte d'Ivoire 13 993 emplois directs (ministère des mines, 2019).

Malgré l'intérêt socio-économique certain, ces deux secteurs sont responsables d'accidents du travail (AT) et de maladies professionnelles. Selon l'OIT, l'agro-industrie est le troisième secteur d'activités le plus accidentogène après les mines et la construction (OIT, 1997). En Côte d'Ivoire, 49,38% des AT ont été déclarés par les entreprises agro-industrielles (CNPS, 2011). Dans ce milieu, le rôle délétère des pesticides sur la santé et l'environnement est à souligner. Outre les intoxications aiguës mortelles, la repro-toxicité et le risque cancérigène des expositions professionnelles chroniques sont préoccupants. Le volume de pesticides importés en Afrique était estimé à 901 645 tonnes en 2010 (FAO, 2011). En 2016, ce volume était de 21 997 tonnes pour la Côte d'Ivoire (Ministère de l'agriculture, 2017).

Parallèlement à l'agro-industrie, l'activité minière dans notre contexte expose également les travailleurs, les enfants, les populations riveraines à divers accidents et pathologies.

Les mines industrielles officielles sont souvent opposées aux populations de voisinage en raison de l'impact environnemental et sanitaire de leurs opérations telles que les tirs de mines. Quant aux mines artisanales, l'excavation des sols et les rejets de produits chimiques comme le mercure et le cyanure dans les eaux, sols et l'air constituent une menace permanente pour l'environnement, la santé humaine et animale.

La coexistence de ces deux formes d'exploitations minières dans notre est fréquemment rapportée dans notre contexte.

Comme on le constate, l'agro-industrie et les mines posent de réelles préoccupations sanitaires, particulièrement en Afrique subsaharienne.

Ces aspects justifient le choix de la SIMT de consacrer son troisième congrès scientifique à la santé et sécurité dans ces deux secteurs socio-économiques.

2- DATE ET LIEU

Le troisième congrès scientifique de la société ivoirienne de médecine du travail (SIMT) aura lieu du jeudi 7 au samedi 9 février 2024 à Abidjan.

3- THÈME

- **Thème central** : Santé et sécurité au travail dans l'agro-industrie et les mines : défis et perspectives

- **Sous thèmes** :
 - 1) Pathologie ostéoarticulaire dans l'agro-industrie et les mines
 - 2) Pathologie cardiovasculaire dans l'agro-industrie et les mines
 - 3) Pathologie infectieuse dans l'agro-industrie et les mines
 - 4) Accidents du travail et maladies professionnelles dans l'agro-industrie et les mines
 - 5) Sécurité d'emploi des pesticides
 - 6) Innovation technologique appliquée à l'agro-industrie et aux mines
 - 7) Développement durable

4- OBJECTIFS - RÉSULTATS ATTENDUS - IMPACTS SOUHAITÉS

SOUS-THEMES	OBJECTIFS DES SOUS-THEMES	RESULTATS ATTENDUS	IMPACTS SOUHAITES
<p>1- Pathologies ostéoarticulaires dans l'agro-industrie et les mines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'état des lieux des pathologies ostéoarticulaires chez les travailleurs de l'agro-industrie et des mines ; - Décrire les conséquences médico-légales de ces pathologies ; - Présenter les mesures de prévention de ces affections. 	<p>Les professionnels de santé au travail présentent les résultats de leurs travaux et leur expérience sur les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pathologies ostéoarticulaires ; - conséquences médico-légales de ces pathologies ; - mesures de prévention de ces affections. 	<p>Les participants renforcent la prévention des pathologies ostéoarticulaires dans leurs entreprises ;</p> <p>Les entreprises agroindustrielles et minières investissent davantage dans la prévention des risques professionnels</p>
<p>2- Pathologies cardiovasculaires dans l'agro-industrie et les mines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les affections cardio-vasculaires observées chez les travailleurs de l'agro-industrie et des mines - Décrire les impacts de ces pathologies - Proposer les mesures préventives 	<p>Les professionnels de santé au travail présentent les résultats de leurs travaux et leur expérience sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'hypertension artérielle ; - les autres maladies cardiovasculaires dans l'agro-industrie et les mines 	<p>Les participants prennent conscience de la réalité des risques cardiovasculaires dans l'agro-industrie et les mines.</p>
<p>3- Pathologies infectieuses dans l'agro-industrie et les mines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer la prévalence des maladies infectieuses, notamment du paludisme en milieu agro-industriel et dans les mines - Présenter les actions déployées pour prévenir ces risques infectieux dans l'agro-industrie et dans les mines - Proposer des actions pour réduire l'impact de ces maladies sur la productivité et les dépenses de santé 	<p>Les participants présentent les résultats de leurs travaux et de leur expérience sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prévalence et le coût de la prise en charge des maladies infectieuses notamment du paludisme - Les stratégies de prévention et de réduction de l'impact économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises s'engagent dans les campagnes de prévention des maladies infectieuses notamment du paludisme dans un partenariat public-privé - Le cadre de vie (habitats des travailleurs) est assaini ; - Les moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action sont distribuées.
<p>4- Accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) dans l'agro-industrie et les mines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exposer les ATMP diagnostiqués dans les agro-industries et dans les mines - Démontrent l'impact médico-légal et économique des ATMP - Analyser les mesures de prévention mises en œuvre 	<p>Les participants présentent les études et les expériences sur les</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accidents du travail et maladies prof. - la prise en charge des ATMP 	<p>Les entreprises agro-industrielles et minières exploitent les résultats pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer leurs programmes de prévention - réduire la prévalence des ATMP

<p>5- Sécurité d'utilisation des pesticides</p>	<ul style="list-style-type: none"> Échanger les expériences sur les procédures de gestion des pesticides Exposer l'impact de cette gestion sur l'exposition des travailleurs aux pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> Les professionnels de la SST présentent leurs études sur : <ul style="list-style-type: none"> les différents aspects de la gestion des pesticides dans les entreprises agro-industrielles la surveillance médicale des travailleurs exposés aux pesticides Un état des lieux sur le cadre réglementaire de l'utilisation des pesticides est réalisé 	<p>Les entreprises agro-industrielles sont davantage sensibilisées sur l'intérêt de la formation régulière des travailleurs à la sécurité d'emploi des pesticides.</p>
<p>6-Innovation technologique appliquée à l'agro-industrie Conférence 1 (Professionnels TIC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présenter les différents domaines de l'agro-industrie pouvant être impactés par les TIC Démontrer l'apport effectif de ces TIC Promouvoir l'utilisation des TIC dans l'agro-industrie 	<p>Les participants comprennent l'apport des TIC dans la prévention des risques professionnels dans l'agro-industrie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises agro-industrielles utilisent de plus en plus les TIC Les TIC contribuent à l'évaluation des risques professionnels dans l'agro-industrie
<p>7- Développement durable appliqué à l'agro-industrie et aux mines (Conférence 2) (BIT /OMS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Définir le concept de développement durable Décrire la stratégie du DD en Côte d'Ivoire Identifier les enjeux du DD pour l'entreprise Décrire les étapes de la mise en œuvre du DD dans l'entreprise 	<p>Les professionnels de santé au travail sont instruits sur l'importance de la préservation de l'environnement.</p>	<p>Les professionnels de santé adoptent la préservation de l'environnement comme une priorité permanente inscrite dans les programmes de prévention dans les agro-industries et les mines</p>

5- PUBLIC CIBLE

Cette rencontre scientifique intéresse les professionnels de la santé et les spécialistes des domaines ciblés par le thème du congrès, à savoir :

- Pour les professionnels de la santé :
 - Médecins du public et du privé (Professeurs, assistants, DES, Généralistes, internes des hôpitaux);
 - Infirmier(e)s, sage-femmes & étudiants en médecine

- Pour les professionnels des domaines ciblés
 - Spécialistes de l'agro-industrie et des mines chargés de la santé, de la sécurité et de l'environnement ;

- Professionnels de la sécurité, hygiène au travail (QHSE, HSE) et ressources humaines.

6- APPEL A COMMUNICATIONS

Les auteurs œuvrant dans les différents domaines couverts par le thème du congrès sont invités à soumettre le(s) résumé(s) de leur(s) communication(s) selon les recommandations ci-dessous :

Structure IMRAD ; 300 mots ; Times NeRomans ; Taille 12; Interligne 1,5 et 3 à 5 mots-clés.

Les résumés doivent être soumis au comité scientifique du congrès à partir de l'application électronique disponible sur le site www.simt-ci.net avant le **15/09/2023**. Les auteurs des communications retenues seront informés par email avant le **15/10/2023**.

7- INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Les inscriptions sont enregistrées auprès du secrétariat du congrès (sis au service de médecine du travail du CHU d'Angré) ou en ligne, en complétant le formulaire disponible sur le site www.simt-ci.net

Les frais d'inscription au congrès sont les suivants :

Frais inscription	Avant le 31/09/2023 (FCFA)	A partir du 1 ^{er} /10/ 202 (FCFA)
Médecins membres de la SIMT	100 000	120 000
Médecins non-membres de la SIMT	150 000	170 000
Infirmiers(es), sage-femmes, étudiants	50 000	60 000
Professionnels des domaines ciblés	150 000	170 000
Stand d'exposition	500 000	700 000

Les droits d'inscription comprennent :

- Pour les congressistes :

Accès à toutes les sessions scientifiques, sac du congrès, diplôme de participation, pause-café et déjeuner.

- Pour les exposants :

Stand d'exposition, accès à toutes les sessions scientifiques, sac du congrès, diplôme de participation, pause-café et déjeuner.

8- ACCUEIL - HERBERGEMENT

Vous trouverez sur le site www.simt.ci le lien *hébergement* donnant accès à la liste des hôtels recommandés par le comité d'organisation. Une coordination sera assurée par la commission hébergement.

9- COMITE D'ORGANISATION – COMITE SCIENTIFIQUE

COMITE D'ORGANISATION

Président : Pr JS BONNY

Commission scientifique

Responsable Pr SB Wognin
Membres Pr AF Tchicaya
Pr IN.Aka
Dr S Koffi-Oura
Dr M Koffi

Secrétariat

Responsable Pr YM Kouassi
Membres Dr C Guiégui
Dr AC Kra

Commission finances

Responsable Pr BY Yéboué-Kouamé
Membres Dr S Zébé
Dr D Ahonzo
Mme S Souhoné

Commission logistique

Responsable Dr D Abdallah
Membres Dr B Youngbaré
Dr S Soro
Dr M Bozou

Commission communication

Responsable Dr A Odi
Membres Dr S Wabo
Mme C Attobra-Brissi

Commission accueil - hébergement

Responsable Dr P Djè-Toka
Membres Dr V Omou

Commission restauration, diner gala, tourisme

Responsable Dr A Djédjé
Membres Dr P Adouko
Dr G Adou
Dr ML N'guessan-N'dri

Commission santé et sécurité

Responsable Dr V Aka-Kouamé
Membres Dr A Djazi

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr. JS Bonny (Abidjan)	Pr. SB Wognin (Abidjan)
Pr. Dagnan S (Abidjan)	Dr. AKA Joseph (Abidjan)
Pr. YM Kouassi (Abidjan)	Pr. M N'diaye (Dakar)
Pr. P Ayélo (Cotonou)	Pr. V Hinson (Cotonou)
Dr. BY Yéboué-Kouamé (Abidjan)	Dr. AF Tchicaya (Abidjan)
Dr. MS Lompo (Ouagadougou)	Dr. J Owona (Douala)
Dr. INA Aka (Abidjan)	Dr. S Koffi-Oura (Abidjan)
Dr. CP Guiégui (Abidjan)	Dr. ML N'guessan (Bouaké)
Dr. Dieuboué (Cameroun)	Dr. AC Kra (Bouaké)
Dr. JS Kaptué (Douala)	Dr. Ouattara YM (Bouaké)